

# Philosophie des Services adaptés

## Sans discrimination...

...signifie que nous devons **mettre en place des accommodements** pour pallier aux difficultés des étudiants causées par leur handicap. Les accommodements permettent de ramener les capacités des étudiants au même niveau que les autres.



## Ni privilèges...

...une fois que les accommodements ont été mis en place, il faut considérer l'étudiant comme n'importe quel autre étudiant du Collège. La question à se poser en cas de doute devrait être : « Si cet étudiant était en classe, quelle décision serait prise? » Par souci d'équité, nos actions devraient toujours aller dans le même sens que ce qui serait fait en classe pour les autres.

Considération des besoins individuels

Développement de l'autonomie

Valorisation des forces



Responsabilisation de l'étudiant

*Vision à adopter*

